



AVIS DE CONCOURS

LE STIS DE SAINT-MARTIN ORGANISE

en partenariat avec le CDG 971

Les concours de « CAPORAL DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL »

Un concours externe sur diplôme ou titre	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V c'est-à-dire CAP, BEP, brevet des collèges...) du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
06 postes	
Premières épreuves : Le 27 novembre 2025	
Un concours externe sur qualité	Ouvert aux candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, jeune marin-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeur-pompiers volontaires pour l'ensemble des domaines opérationnels définis à l'article R723-3 du code de la sécurité intérieure ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé. Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification jugée équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée à l'alinéa précédent et de trois ans d'activité.
06 postes	
Premières épreuves : Le 27 novembre 2025	

Le retrait des dossiers s'effectuera comme suit :

La période de préinscription en ligne est fixée du **16 juin au 11 juillet 2025** avant dix-huit heures (heure limite), heure locale sur les sites internet suivants :

- Site internet du CDG 971 : www.cdg971.com
- Portail national : www.concours-territorial.fr (obligatoire)

Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent :

- Effectuer leur préinscription sur place, **16 juin 2025 au 11 juillet 2025** à l'annexe de la Collectivité de Saint - Martin (Direction des moyens généraux) RUE DE LA MAIRIE - MARIGOT 97150 SAINT-MARTIN (situé à proximité du magasin « FORUM CARAIBES » ouvert les lundi et mercredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h00 et les vendredis de 08h30 à 12h00 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).
- Solliciter un dossier par voie postale au siège du Centre de Gestion, accompagnée d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé(e) et affranchie à 2,56 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le **11 juillet 2025** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription. A l'issue de la procédure de préinscription, **il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : le 22 juillet 2025

(Date limite de dépôt/d'expédition des dossiers)

AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE
SERVICE CONCOURS - B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE